

Saint-Étienne-des-Grès, le 2 août 2023

ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Pierre Magnan
Président de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain
 Questions complémentaires – DQ10

Monsieur le Président,

Cette lettre est une réponse à la demande d'information complémentaire adressée par la Commission dans une lettre datée du 1^{er} août 2023. La commission nous demande :

1. Dans votre documentation, vous mentionnez que toutes les municipalités de la MRC des Chenaux, sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel, envoient leurs matières résiduelles au LET de Champlain. Veuillez fournir à la commission d'enquête les raisons qui expliquent ce choix?

Réponse : Maintenir la possibilité d'utiliser le lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain pour les Municipalités de la MRC des Chenaux qui utilisaient déjà ce LET avant 2013 était un élément important à préserver lorsque Énergycycle a conclu l'entente de partenariat avec Matrec.

La Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de par sa situation géographique à l'ouest de la MRC des Chenaux et de par son poids démographique, a la possibilité d'aller sur le marché pour le service de collecte et transport des matières résiduelles. À ce jour, il fut plus avantageux pour la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel de confier la collecte et le transport des matières résiduelles destinées à l'élimination à des entreprises et de diriger les matières résiduelles ultimes vers le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

En espérant ces informations conformes à votre demande, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos cordiales salutations.



Stéphane Lemire, Avocat (pour Stéphane Comtois)
Directeur des affaires juridiques et greffier
Énergycycle

c.c. M. Patrick Baril, MRC des Chenaux
M. Martin Chaput, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel